

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'HAITI**

**DOCUMENT DE PROJET REVISE**

Code du projet: HAI/02/M01

Titre du projet : Appui au processus de réforme de la justice en Haïti à travers la réforme du droit pénal

Date estimée de lancement: 15 Avril 2002

Date estimée de clôture: 31 décembre 2003

Arrangement de gestion : Exécution directe (DEX)

Agence de coopération :  
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique  
Administration pénitentiaire

Site du projet : Port-au-Prince- HAITI

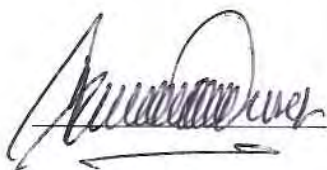

Domaine d'intervention stratégique: Sécurité humaine

Secteur du Gouvernement : Réforme de la justice.

**Initial/revised input**

UNDP	
Previous input – Rev. A (line 99)	\$ 250 000
Revised input – Rev. B (line 99)	\$ 525 000
Input increase/decrease	\$ 275 000
UNDP	\$ 525 000
DGTTF 2002	\$ 250 000
DGTTF 2003	\$ 175 000
TRAC 1.1.3	\$ 100 000

Description succincte: Ce projet vise à promouvoir la réforme du droit pénal haïtien, en particulier les Codes d'Instruction Criminelle et Pénal et de la Législation connexe, pour les rendre conformes à la Constitution ainsi qu'aux Conventions internationales auxquelles a adhéré Haïti. Les interventions se feront par un appui à la Commission Nationale de Refonte des Codes haïtiens. L'implication des acteurs clé dans le processus de validation assurera l'approche participative. Ce projet s'inscrit en parfaite complémentarité avec les initiatives déjà en cours du programme de transition Post-MICAH exécuté par le PNUD relatif à la Consolidation de l'État de droit en Haïti. Les activités effectuées en l'an 2002 ne pouvaient à elles seules suffire à atteindre l'objectif poursuivi et ce compte tenu de la complexité et de l'ampleur des tâches. D'où la nécessité de réviser le document de projet initial pour y inclure les activités prévues pour l'an 2003 lesquelles devraient permettre d'achever le travail de réforme du Code d'Instruction Criminelle. Ceci implique la mobilisation des ressources supplémentaires et un supplément de temps pour pouvoir mener à bien les activités adéquates.

Nom et Titre	Date	Signature
Pour le Gouvernement: Paul Duret, Ministre de la Planification et de la Coopération Externe	22/04/03	
Pour le PNUD Adama Guindo Représentant Résident	28/04/03	



## TABLE DE MATIERES

<b>Partie Ia. Analyse de la situation</b>	<b>p. 3</b>
A. Programme du PNUD post-MICAH	p. 3
B. Réforme du droit pénal haïtien	p. 4
C. Bénéficiaires et effet pertinent	p. 5
<b>Partie Ib. Stratégie</b>	<b>p. 6</b>
A. Stratégie de la réforme	p. 6
B. Activités réalisées en 2002	p. 6
C. Justification de la révision	p. 7
<b>Partie II. Cadres des résultats et ressources du projet</b>	<b>p. 8</b>
<b>Partie III. Cadre institutionnel du projet</b>	<b>p. 14</b>
A. Arrangements de gestion	p. 14
B. Examen, évaluation et rapports du projet	p. 14
C. Risques	p. 15
<b>Partie IV. Cadre juridique</b>	<b>p. 15</b>
<b>Annex I – Budget 2003</b>	<b>p. 16</b>

**A. Programme du PNUD post-MICAH**

Le PNUD est impliqué depuis 1995 dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit, avec en particulier des interventions au niveau de la réforme pénitentiaire et de la professionnalisation de la Police National d'Haïti. Suite aux conclusions d'une étude sur l'état de la justice en Haïti (intitulée « Justices en Haïti »), véritable radioscopie posant clairement les principales problématiques du système judiciaire, le PNUD a mis en place, depuis le mois de septembre 2000, un projet d'assistance technique à la Justice haïtienne.

Anticipant la fin du mandat de la Mission internationale d'appui en Haïti (MICAH) et suite à la recommandation du Secrétaire Général des Nations Unies, dans son rapport du 9 novembre 2000 (A/55/648), recommandant de ne pas renouveler le mandat de la MICAH au-delà du 6 février 2001 et demandant au PNUD d'assurer la transition post-MICAH dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit, le PNUD a préparé, en coordination avec la MICAH, le Département des affaires politiques de l'ONU, et le groupe des Pays amis, un programme de transition post-MICAH pour la consolidation de l'Etat de droit dans une perspective de réduction des conflits et de promotion des droits humains.

Le 13 février 2001, par le biais d'un communiqué, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ont par ailleurs « *prié les agences de l'ONU, notamment le Programme de l'ONU pour le développement (PNUD), à travailler étroitement avec les autorités haïtiennes à la réorganisation des forces de l'ordre et du système judiciaire, et au renforcement des droits de l'homme.* »

Le programme du PNUD Post-MICAH s'attache à apporter une assistance dans les domaines de la réforme de la justice, de l'accès à la justice, de la sécurité publique et de la promotion et protection des droits humains. Au sein de ce programme les différents projets du PNUD relatifs au secteur ont été intégrés. Ce programme comporte quatre objectifs principaux, à savoir :

- (i) renforcement des capacités nationales dans le secteur de la justice :
  - restructuration des greffes du Tribunal et du Parquet de Port-au-Prince
  - formation continue des greffiers
  - appui à l'Ecole de la Magistrature
- (ii) appui au processus participatif de réforme de la justice :
  - comité de réforme des Codes
- (iii) amélioration de l'accès à la justice :
  - création de trois Juridictions Pilotes
  - formation des magistrats et des greffiers des trois Juridictions Pilotes
- (iv) renforcement des capacités nationales en matière d'observation et de promotion des droits de l'homme :
  - appui aux Organisations de la Société Civile

Il convient de noter que le PNUD est resté la seule institution internationale fournissant une assistance technique non seulement au secteur de la justice 2000 à 2001 avec d'autres composantes de l'Etat de droit (réforme pénitentiaire, promotion des droits humains à travers un appui au renforcement de l'Office de la Protection du Citoyen ainsi qu'aux organisations de la Société civile dans le cadre de leur participation au processus de réforme de la justice). Depuis 2002, l'Organisation des Etats Américains a également mis en place un programme d'appui à la Justice et aux Droits Humains non encore véritablement appliqué.

## B. Réforme du droit pénal haïtien

L'idée de procéder à une réforme, voire une refonte des Codes haïtiens, notamment en matière pénale, n'est pas récente. Déjà en 1959, le gouvernement d'alors avait créé une Commission de Refonte des Codes haïtiens<sup>1</sup>. Cette Commission, tout comme celle créée en 1977 à cette même fin<sup>2</sup>, n'aurait pas produit de travaux auxquels pourrait se référer le mouvement de réforme actuel.

Le réformateur de 1977 justifiait la création de la Commission par « *la nécessité de mise à jour de toute la législation codifiée et des textes de lois désuets, de procéder à leur adaptation ; et ce eu égard à l'évolution de la Communauté tout en demeurant dans le cadre de la Constitution en vigueur* ». Vingt cinq ans après, ce constat est toujours d'actualité. Cependant, la réforme dont il s'agissait alors s'inscrivait dans un cadre institutionnel très différent puisqu'il faisait fi du respect des droits individuels et citoyens ainsi que des valeurs démocratiques universellement consacrées.

La Constitution de 1987 a consacré les droits individuels et citoyens et aménagé les institutions de manière à assurer autant que possible l'indépendance de chacun des trois pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire). Cependant la modernité de la Loi fondamentale et sa prise en compte des valeurs démocratiques tranche quelque peu avec la désuétude, l'archaïsme et le caractère liberticide de certains textes de loi actuels voire des Codes. En effet, et pour ne citer que ceux-là, le Code d'Instruction Criminelle et le Code Pénal, tous deux issus du Code Napoléon, ont été adoptés en 1835, et n'ont subi, jusqu'à nos jours, aucune réforme d'envergure.

A cette contrainte constitutionnelle, s'ajoute le respect des engagements internationaux de l'Etat haïtien<sup>3</sup>, qu'il convient de refléter.

Il en résulte que la Constitution aussi bien que les Conventions internationales à caractère universel ou régional auxquelles est partie Haïti de même que le déphasage des textes actuels par rapport aux réalités sociales et culturelles invitent à une réforme des Codes et de la Législation haïtiens. De nombreuses études et expertises concluent également à la nécessité de réformer, en tout ou en partie, la législation pénale<sup>4</sup>.

Toutefois, la volonté affichée par les autorités haïtiennes de procéder à la réforme de leur législation se heurte à de sérieuses difficultés d'ordre technique et financier. Les compétences techniques locales susceptibles de mener à bien la réforme envisagée sont rares. Dans ces conditions, l'assistance technique et financière à la réalisation du projet de réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal et de la Législation connexe s'avère indispensable.

Il y a donc nécessité de réformer ces textes et Codes pour d'une part les rendre conformes aux prescrits constitutionnels. C'est dans ce cadre que le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, sur la base des objectifs du programme du PNUD a adressé à ce dernier une demande officielle d'appui à l'instauration et au fonctionnement de la Commission de la Refonte des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal et de la Législation connexe (voir en annexe).

<sup>1</sup> . V. Décret du 24 janvier 1959 instituant au Département de la Justice un Organisme Spécial et Permanent, dénommé « La Commission de refonte des Codes Haïtiens ».

<sup>2</sup> . V. Décret du 29 mars 1977 portant création et organisation de la Commission de refonte des Codes haïtiens, Le Moniteur No 31, 9 mai 1977.

<sup>3</sup> . Il s'agit essentiellement du Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques ratifié par l'Etat haïtien le 23 mars 1976 (Le Moniteur No 2, 7 janvier 1991) ; de la Convention Interaméricaine des droits de l'Homme ratifiée le 18 juillet 1978 (Le Moniteur No 77, 1<sup>er</sup> octobre 1979). En ce qui concerne ce dernier instrument, l'Etat haïtien a accepté la compétence de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (V. Arrêté du Président de la République in Le Moniteur No 55, 27 juillet 1998).

<sup>4</sup> . V. par ex. Commission Préparatoire à la Réforme du Droit et de la Justice, *Document de Politique Générale* ; ou encore, PNUD, *Justices en Haïti*.

Faisant suite à cette demande, le PNUD a, dans le respect des prescriptions en la matière, procédé au recrutement et à la mise en place, en juillet 2002, d'un Comité de quatre Experts, juristes de haut niveau en Droit Pénal (ci-après le Comité Technique), pour servir d'appui à la Commission Nationale de Refonte des Codes Haïtiens (ci-après la Commission).

Manifestant la volonté de son Gouvernement à œuvrer pour que projet se réalise effectivement, le Président de la République a nommé, par Arrêté pris le 12 décembre 2002, les membres de la Commission qu'appuiera le Comité Technique pour l'élaboration des projets de textes relatifs à la réforme du Code d'Instruction Criminelle et du Code Pénal.

Le Comité Technique a décidé eu égard à l'ampleur de la tâche de s'attaquer en premier chef à la réforme du Code d'Instruction Criminelle pour une période d'un an et demi à savoir de juillet 2002 à décembre 2003.

### **C. Bénéficiaires et effet pertinent**

Les bénéficiaires ciblés de ce projet sont les justiciables. Les activités du projet contribueront en effet à asseoir l'indépendance et l'impartialité effectives du Pouvoir Judiciaire, à responsabiliser les magistrats et, enfin, à promouvoir une justice pénale moderne, accessible et performante. Par ailleurs, grâce aux procédures appropriées qui seront édictées, elles contribueront à trouver solution aux détentions prolongées avant jugement et à l'éradication progressive de l'impunité, source actuelle de beaucoup de frustrations individuelles et collectives.

Effet pertinent (outcome du SRF): suite au travail des Missions successives des Nations Unies en Haïti, l'Etat de Droit et les institutions démocratiques clé seront renforcés, notamment, à travers une réforme judiciaire participative et l'appui aux institutions de la Justice.

**A. Stratégie de la réforme**

La réforme du Droit et de la Justice, qui est une des priorités des autorités haïtiennes inscrite dans le plan d'action du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), constitue un aspect fondamental du programme du PNUD. A ce titre, et au-delà des autres activités qu'il mène dans le domaine de la justice, le PNUD a, dans un premier temps et dans le courant de l'année 2001, apporté son appui à la réalisation de deux activités importantes, à savoir : (i) la réalisation, en partenariat avec le MJSP, d'un séminaire sur la problématique de la législation haïtienne consécutif à la sortie effective de l'index Chronologique de toute la législation haïtienne de 1804 à l'an 2000 ; (ii) la réalisation d'un séminaire important sur la Chaîne pénale avec la participation de tous les acteurs de la Justice ; (iii) la réalisation, avec l'Université d'Etat, d'une vaste enquête / étude sur la Place de la Coutume dans le Droit positif haïtien. Ces activités ont contribué à enrichir et à faciliter les travaux relatifs à la réforme des textes, notamment, en matière pénale.

Le PNUD a élaboré un document de travail relatif aux *problématiques et perspectives de la Réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal haïtiens et de la Législation connexe*, document qui a constitué la base des discussions entre le MJSP et le PNUD relatives à la réforme des textes et à la mise en place d'un Comité Technique de Réforme chargé d'appui auprès de la Commission Nationale de Refonte des Codes haïtiens (la Commission) dont les membres ont été nommés par Arrêté du Chef de l'Etat le 12 décembre 2002. Ainsi, la Commission est le maître d'œuvre de la réforme tel que le prévoit par ailleurs les textes<sup>5</sup> et le rôle des experts internationaux, membres du Comité Technique, se limite à l'animation et au soutien du travail de rédaction de l'équipe nationale. Par ailleurs, toute la documentation précitée, notamment l'étude relative à la place de la Coutume dans le Droit positif haïtien, fait partie des travaux qui seront transmis à la Commission. C'est dans ce cadre que se situe le présent projet.

Sa mise en œuvre combine à la fois l'approche technique et l'approche participative. Etant donné que la réforme du Droit en général et de la législation pénale en particulier requiert des compétences spécifiques et pointues, il est indiqué dans le cadre de la réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal haïtiens ainsi que de la revue de la législation connexe à cette réforme, de mettre en place une équipe technique (v. paragraphe précédent). L'approche participative permet d'associer autant que possible l'ensemble des populations, à travers ses représentants au sein de la société civile, à la réflexion sur des questions qui les concernent au premier chef. Elle permet également d'associer l'élite intellectuelle et les professions directement concernées à cette même réflexion et de tirer grand profit de leur expérience. Le fait que le PNUD travaille avec les acteurs clé de l'État dans le cadre de son Programme juridique et judiciaire au niveau des Juridictions Pilotes, des Greffes du Tribunal, de l'Ecole de la Magistrature, avec l'Institution de l'Office de la Protection du Citoyen, et la Société Civiles regroupant les ONGs de Droits Humains dont le créneau actuel est la justice pénale, facilitera la validation des propositions de textes.

L'Unité Stratégie et Plaidoyer du PNUD appuiera également la réalisation de ce projet en organisant des activités de soutien et de plaidoyer pour faciliter l'adoption des avant-projets de loi par l'Assemblée Nationale et pour informer le public du travail de la Commission technique.

**B. Activités réalisées en 2002**

<sup>5</sup> Cf. Décrets précités, notes 1 et 2, P.4 . Notamment article 1<sup>er</sup> du décret du 9 mai 1977.

## 1. *Législation connexe à la réforme des Codes en matière pénale*

Les avant-projets de loi élaborés en l'an 2000 par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique avec l'appui technique et logistique de la MICAH (Mission Internationale Civile d'Appui à Haïti) ont été compilés et distribués aux acteurs judiciaires ainsi qu'au nouveau cabinet entré en fonction au mois en octobre 2002. Il s'agit des avant-projets relatifs à : le statut de la Magistrature, le statut de l'Ecole de la Magistrature et le Conseil Supérieur de la Magistrature. Ces textes ont été déposés à l'Assemblée Nationale pour adoption par le titulaire du porte-feuille de la Justice et de la Sécurité Publique.

## 2. *Réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal haïtiens*

Dès son installation, le Comité Technique a élaboré un programme de travail dont l'exécution l'a conduit, d'août à décembre 2002 à :

- effectuer des voyages d'études dans certains pays qui ont déjà procédé à une œuvre similaire, pour s'informer du processus suivi et des principales difficultés rencontrées tant pour réaliser la réforme que pour le mettre en oeuvre. Dans ce cadre, les Experts du Comité se sont rendus au Sénégal et au Cameroun (Afrique) puis en France (Europe). Ils se sont également rendus en République Dominicaine, au Nicaragua et au Costa Rica (Amérique Centrale);
- s'imprégner du contenu du Code d'Instruction Criminelle et de la législation non codifiée mais appliquée dans le cadre de la procédure pénale en Haïti ;
- rédiger les rapports relatifs à ces différentes activités.

Dans ce cadre, les documents de travail ci-après ont été produits :

- rapports narratifs de mission ;
- rapport général analytique des missions (en cours de finalisation) ;
- document intitulé : *Le Code d'Instruction Criminelle et la Législation non codifiée de justice pénale : tentative de lecture.*

Auparavant, le Comité avait validé certains documents relatifs à la réforme pénale produits par les Nations Unies à la demande du gouvernement haïtien. Il s'agit du texte sur la *Philosophie de la réforme pénale*, et du document intitulé : *Problématiques et Perspectives de la réforme des Codes d'Instruction Criminelle et de la Législation connexe.*

Des ateliers de travail avec les acteurs judiciaires ont été préparés par le Comité et devraient se dérouler au mois de décembre. Il s'agissait de consulter les acteurs judiciaires sur les travaux déjà effectués par le Comité. Ces ateliers n'ont pu se tenir du fait des contingences sociales et ont dû être reportés au mois de janvier 2003.

Enfin, le Comité a appuyé le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique dans la mise en place de la Commission Nationale de la Refonte des Codes haïtiens en préparant à l'intention du Cabinet du Ministre un avant-projet de texte portant nomination des membres de ladite Commission. Un arrêté présidentiel pris le 2 décembre 2002 et publié le 12 du même mois a nommé les membres de la Commission.

## **C. Justification de la révision**

Les activités effectuées en l'an 2002 ne pouvaient à elles seules suffire à atteindre l'objectif poursuivi et ce compte tenu de la complexité et de l'ampleur des tâches. D'où la nécessité de réviser le document de projet initial pour y inclure les activités prévues pour l'an 2003 lesquelles devraient permettre d'achever le travail de réforme du Code d'Instruction Criminelle. Ceci implique la mobilisation des ressources supplémentaires et un supplément de temps pour pouvoir mener à bien les activités adéquates.

## Partie II CADRE DES RÉSULTATS ET RESSOURCES DU PROJET

### Effet prévu tel qu'il est énoncé dans le Cadre de résultats du pays:

Suite au travail des Missions successives des Nations Unies et du PNUD, l'État de Droit et les institutions démocratiques clé seront renforcés et ce, à travers une réforme judiciaire participative et le renforcement des institutions.

### Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et ressources du programme, y inclus les activités de base et la cible.

Elaboration, adoption et réalisation d'une législation pénale modernisée.  
(Baseline) Absence de compétences et de moyens financiers nécessaires pour entreprendre la réforme envisagée.  
(SRF End Target 2003) Tous les instruments et textes juridiques clés approuvés par le Parlement.

### Domaine d'intervention stratégique pertinent (d'après le CRS): Sécurité humaine et ligne de fonds d'affectation thématique (le cas échéant): # 3

### Stratégie de partenariat

Tel qu'envisagé dans le SRF et plus particulièrement dans le cadre de ce projet, le partenariat se fera avec les bailleurs de fonds clé impliqués dans le secteur de la justice en Haïti (France, Canada) et les agences des Nations Unies.

### Titre et numéro du projet :

Appui au processus de réforme de la justice en Haïti à travers la réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal et de la Législation connexe.

Produits prévus	Cibles des produits pour l'année 2002	Activités prévues	Apports	Résultats
1.1 Une Commission technique de refonte de la Législation pénale et de la législation connexe mise en place au niveau du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et un mécanisme participatif de revue et de validation des propositions de texte fonctionnel.	1.1.1 1.1.2 1.1.3	1.1.1 Elaboration des termes de référence de la Commission technique ; 1.1.2 Détermination de la composition et du fonctionnement de la Commission technique 1.1.3 Etablissement du plan de travail de la Commission technique.	1 expert international spécialisé en Droit Pénal et en codification (90,000); 1 expert national spécialisé en Droit Pénal (36,000); 1 secrétaire (8,000); Acquisition d'ouvrages spécialisés pour le MJSP (5,000); Achat de matériel de bureau et informatique et aménagement (25,000);	Mise en place de la Commission ; nomination des membres de la Commission par Arrêté présidentiel.
1.2 Les avant-projets de loi élaborés avec l'appui technique initial de la MICAH <sup>6</sup> et ayant des liens de connectivité avec la réforme des Codes d'Instruction Criminelle et Pénal sont finalisés et transmis pour adoption à l'Assemblée Nationale (Conseil Supérieur de la Magistrature ;	1.2.1 1.2.2 1.2.3	1.2.1 Appui technique à la Commission technique de refonte de la législation pénale dans le cadre de la revue des avant-projets de loi; 1.2.2 Appui à un processus participatif de revue et de validation impliquant les autres acteurs de la Justice ; 1.2.3 Suite à la transmission par le MJSP	Fonds d'appui à la Commission technique (17,000); 1 expert international spécialisé en Droit Pénal et en codification (90,000); Consultants internationaux (30,000) 1 expert national spécialisé en Droit Pénal (36,000); Consultants nationaux (9,000) 1 secrétaire (8,000);	Dépôt par le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique des projets de loi relatifs au statut de la Magistrature ; au statut de l'Ecole de la Magistrature et au Conseil Supérieur de

<sup>6</sup> . Ces textes avaient déjà été restitués lors des Assises de la Réforme du Droit et de la Justice organisées par le Ministère de la Justice avec l'appui technique et logistique de la MICAH. Les Premières Assises se sont déroulées au mois de septembre 2000 et les Deuxièmes au mois de décembre de la même année à l'Ecole de la Magistrature.



<p>Statut de la magistrature ; Déontologie du magistrat ; Statut de l'Ecole de la Magistrature ; Assistance légale).</p> <p>1.3 L'élaboration d'un nouveau Code de Procédure Pénale haïtien, remplaçant l'actuel Code d'Instruction Criminelle, d'une manière participative, et conforme ou compatible avec la Constitution et les engagements internationaux d'Haïti.</p>		<p>des avant-projets de loi à l'Exécutif, suivi et plaider auprès de l'Exécutif et de l'Assemblée Nationale afin d'encourager et de faciliter leur adoption et leur entrée en vigueur.</p> <p>1.3.1 Mise en place de l'assistance technique nécessaire à la Commission de refonte de la légalisation pénale dans le cadre de l'élaboration participative d'un nouveau Code de Procédure Pénale haïtien ;</p> <p>1.3.2 Mission d'études et d'échange dans d'autres pays de la région ayant entrepris la réforme des leurs Codes de Procédure Pénale et/ou Pénal et auprès de la Commission et de la Cour Interaméricaines des Droits de l'homme;</p> <p>1.3.3 Analyse du Code d'Instruction Criminelle du point de vue de la forme et du fond et ce, en tenant compte de la Constitution et des instruments régionaux et internationaux ainsi que d'autres expertises réalisées dans le domaine de la réforme pénale en Haïti et dans d'autres pays en transition ;</p> <p>1.3.4 Revue de la jurisprudence de la Cour de Cassation en matière pénale ;</p> <p>1.3.5 Définition des principes directeurs devant régir la réforme du Code d'Instruction Criminelle ;</p> <p>1.3.6 Rédaction d'un pré-rapport détaillé sur l'état actuel du Code d'Instruction Criminelle.</p>	<p>1 expert international spécialisé en Droit Pénal et en codification (90,000); Consultants internationaux (30,000)</p> <p>1 expert national spécialisé en Droit Pénal (36,000); Consultants nationaux (9,000) Missions d'études et d'échange (20,000); Acquisition d'ouvrages spécialisés pour le MJSP (5,000);</p>	<p>la Magistrature au Parlement pour adoption.</p> <p>Mise en place du Comité Technique chargé d'appui à la Commission Nationale de la Refonte des codes haïtiens.</p> <p>Réalisation de missions d'études et d'information dans les pays de la région et au delà (Afrique, Europe). Production de rapports de mission.</p> <p>Lecture du Code d'Instruction Criminelle et de la Législation non codifiée de justice pénale. Production d'un document y relatif.</p> <p>Production d'un rapport sur la jurisprudence de la Cour de cassation en matière pénale.</p>
--	--	--	---	---

<p>1.2 Travaux d'élaboration du projet du Nouveau code, en rapport avec la Commission.</p>	<p>Pré-écriture de l'avant Avant-Projet du Code d'Instruction Criminel</p>	<p>1.2.1 Elaboration par le Comité Technique des grandes lignes (principes directeurs) et du projet du plan détaillé du Nouveau Code et présentation à la Commission.</p> <p>1.2.2 Rédaction du draft relatif à la phase préparatoire du procès pénal et transmission à la Commission pour observations.</p> <p>1.2.3 Rédaction du draft relatif à la phase décisive du procès pénal et transmission à la Commission pour observations.</p> <p>1.2.4 Rédaction du draft relatif à la phase exécutoire du procès pénal et transmission à la Commission pour observations.</p>	<p>1.5 experts internationaux spécialisés en Droit Pénal et en codification (180,000);</p> <p>1 expert national spécialisé en Droit Pénal (20,000);</p> <p>1 secrétaire (10,000);</p> <p>Travaux d'impression et de reproduction de documents (3,000);</p> <p>Fonds d'appui à la Commission de refonte (5,000);</p>
<p>1.3 Organisation, sous l'égide de la Commission, d'ateliers de restitution et de validation par la société civile et les professionnels du droit du projet de Code rédigé</p>	<p>Rédaction, élaboration et publication de l'Avant-Projet du Code d'Instruction Criminel haïtien</p>	<p>1.3.1 Mise en forme du document définitif de l'avant-projet du nouveau code sur la procédure pénale en vue de sa remise aux autorités gouvernementales.</p> <p>1.3.2 Elaboration par le Comité Technique du programme de mise en oeuvre du Nouveau Code et des dispositions à envisager pour son application efficiente.</p>	<p>1.5 experts internationaux spécialisés en Droit Pénal et en codification (180,000);</p> <p>1 expert national spécialisé en Droit Pénal (20,000);</p> <p>1 secrétaire (10,000);</p> <p>1 sociologue-juriste et 1 anthropologue-juriste à recruter à titre de consultation ponctuelle (10,000);</p> <p>Travaux d'impression et de reproduction de documents (3,000);</p>

## BUDGET ANNUEL DES APPORTS-PRODUITS (INTRANTS-EXTRANTS)

### CIBLE ANNUELLE DE PRODUITS

Révision finalisée de toute législation en vigueur en Haïti. Révision initiée du Code d'Instruction Criminelle. Élaboration et rédaction effective dudit Code et présentation au Parlement pour adoption.

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ANNÉE 2003 – APPORTS ADDITIONNELS JUSTIFIANT LA REVISION

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	DESCRIPTION DES APPORTS/INTRANTS	BUDGET LINE	BUDGET
1.1.1. Organisation des ateliers d'échanges avec les professionnels du droit.	Experts internationaux Expert national Secrétaire	11.01 17.01 13.01	180,000 20,000 10,000
1.1.2. Mission d'investigations à exécuter par un sociologue-juriste et un anthropologue-juriste	Experts internationaux Expert national Secrétaire Consultants (sociologue et ant.)	11.51	v. supra ... ... 10,000
1.1.3. Établissement des différents rapports relatifs à l'état des lieux de la procédure pénale en Haïti	Expert international Expert national Secrétaire		v. supra ... ...
1.1.4. Mise en place de la Commission de refonte des codes	Experts internationaux Expert national Secrétaire		v. supra ... ...
1.1.5. Fonctionnement du bureau	Fonds d'appui à la Commission Fonds d'appui à la Commission Frais de fonctionnement Divers	34.01 45.06	5,000 v. supra 4,000 3,000
<b>Total du produit 1.1</b>			<b>232,000</b>

1.2. Travaux d'élaboration du projet du nouveau code	Experts internationaux Expert national Secrétaire Fonds d'appui à la Commission Frais de fonctionnement Divers	v. supra ... ... ... ... ..
1.3. Validation par la société civile et les professionnels du droit du projet du nouveau code, mise en forme définitive et remise aux autorités	Experts internationaux Expert national Secrétaire Frais de fonctionnement Divers Coût global des ateliers de restitutions Confection des documents à remettre aux autorités.	v. supra ... ... ... ... 18,000 3,000
<b>Total des produits 1.1, 1.2 et 1.3</b>		<b>253, 000</b>

### **Partie III. Cadre institutionnel du projet**

#### **A. Arrangements de gestion**

- L'Institution représentant la contrepartie nationale sera le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique ;
- L'achèvement de l'activité relatif à l'élaboration du Nouveau Code sur la Procédure Pénale est prévu pour la fin du mois de décembre 2003 ;
- Le projet sera exécuté directement par le PNUD Haïti par le biais de la modalité d'exécution directe (DEX), suivant en cela la formule retenue pour l'ensemble du programme du PNUD;
- En terme de coordination le projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec les autres agences spécialisées des Nations Unies concernées par certaines problématiques soulevées dans le cadre de la réforme. Ainsi, par exemple, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), qui a mené des études sur le droit des mineurs, sera associé ;

#### **B. Examen, évaluation et rapports du projet**

- L'examen régulier et les évaluations du projet seront mis en œuvre conformément aux procédures établies par le PNUD pour la supervision des programmes et projets. Les évaluations seront entreprises conjointement par l'institution représentant la contrepartie nationale et le PNUD ;
- L'élaboration des différents rapports narratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre du projet se fera également conformément aux procédures établies par le PNUD.

#### **C. Risques**

##### **1. Risque d'ordre politique/administratif**

L'instabilité institutionnelle, notamment en ce qui concerne le ministère de tutelle, ajoutée à l'absence de la continuité du service public/ de l'Etat est un phénomène récurrent qu'il convient de ne pas ignorer. En deux ans, le Projet a vu défiler quatre Ministres de la Justice, ce qui, en soi, ne devrait pas contrarier ses activités. Or, il se trouve que chaque nouveau titulaire du poste de la Justice, ignore, dans bien des cas, les activités initiées par son prédécesseur. Quand bien même tel ne serait pas le cas, il prend un certain temps avant de s'en imprégner. Ceci est un facteur de risque assez important et ce, dans la mesure où nous travaillons directement avec la contrepartie nationale dans un secteur éminemment politique et qui relève du domaine de la Souveraineté de l'Etat.

Par ailleurs, la crise institutionnelle législative n'a pas encore été réglée à ce jour. Or il est évident que le Code d'Instruction Criminelle pour être applicable doit être entériné par le Pouvoir Législatif.

## **2. Risque d'ordre social**

Le risque d'ordre social est lié à la situation politique et sociale et se manifeste concrètement par des mouvements sociaux parfois violents. Du point de vue sécuritaire, cet état de choses oblige à des restrictions voire à des interdictions de mouvements (aller et venir).

Ainsi, les ateliers de travail prévus à Port-au-Prince et dans certaines villes de province au mois de décembre 2002 avec les acteurs judiciaires ont dû être reportés au mois de janvier 2003 et ce, à cause des mouvements sociaux.

## **3. Risques liés au personnel du Projet**

Les ressources humaines compétentes sont rares et très sollicitées. Très souvent, elles sont amenées à effectuer plusieurs activités et ne sont donc pas disponibles à plein temps. Dans ces conditions, et si elles sont recrutées, le Projet se trouve dans la nécessité d'aménager et d'étendre la durée des activités au delà du temps initialement prévu.

## **Partie IV. Cadre juridique**

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'annexe 1 paragraphe 1 de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République d'Haïti et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) signé le 28 juin 1973 par les deux parties en cause.

Les modifications suivantes pourront être apportées au document de projet avec la seule signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection aux changements proposés. Il s'agit :

- des révisions n'ayant pas d'incidence sur les objectifs immédiats, les résultats et activités du projet, mais qui tiennent compte des apports déjà convenus, ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation.
- des révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus au projet, et correspondant à l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme responsable de l'activité en question.

**Annex I – Budget 2003**

L/B	DESCRIPTION	BUDGET US \$	
		P/M	
<b>11</b>	<b>EXPERTS INTERNATIONAUX</b>		
11-01	Experts Internationaux	18	180 000
11-51	Consultants internationaux		10,000
<b>13</b>	<b>SUPPORT ADMINISTRATIF</b>		
13-01	Secrétaire	10	10, 000
17			
17-01	Expert national	12	20, 000
<b>19</b>	<b>COMPONENT TOTAL</b>		<b>220, 000</b>
<b>30</b>	<b>TRAINING</b>		
34-01	Fonds d'appui à la Commission de refonte des codes		5, 000
34-03	Ateliers de restitution		18, 000
<b>39</b>	<b>COMPONENT TOTAL</b>		<b>23, 000</b>
<b>40</b>	<b>EQUIPEMENT</b>		
45-05	Frais de fonctionnement/communication		4, 000
<b>49</b>	<b>COMPONENT TOTAL</b>		<b>4, 000</b>
<b>52</b>	<b>REPORTING COSTS</b>		
52.01	Rapports/publications		3,000
<b>52.99</b>	<b>COMPONENT TOTAL</b>		<b>3,000</b>
<b>53</b>	<b>DIVERS</b>		
53-01	Divers imprévus		3, 000
<b>59</b>	<b>COMPONENT TOTAL</b>		<b>3, 000</b>
	<b>FRAIS D'ADMINISTRATION 8%</b>		<b>22 000</b>
<b>90</b>	<b>TOTAL INPUT</b>		<b>275 000</b>
<b>999</b>	<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>275 000</b>